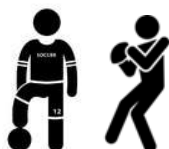




Année 2022– 2023

ORGANISATION TERRITORIALE



Commission Sportive Régionale de SPORTS COLLECTIFS

RESPONSABLES TERRITORIAUX / REPRESENTANTS NATIONAUX		
Sylvain THEBAULT et Aude VERDY		
RESPONSABLES DEPARTEMENTAUX		
Dpts	NOMS – Prénoms	Adresses professionnelles
22 volley	GEFFROY Anne	Sacré Coeur - 22000 SAINT BRIEUC Tél : 02.96.68.58.00 Courriel : annegeffroy57@gmail.com
22 Foot/rugby	NEDELEC Jean	Pommerit - 22450 LA ROCHE JAUDY Tél : 02.96.91.35.63 Courriel : jean.nedelec@pommerit.fr
29	VERDY Aude	Les 2 Rives - 29419 LANDERNEAU Tél : 02.98.85.12.55 Courriel : averdy@les-2-rives.fr
35 hand	BRIHAULT Fanch	St Louis Marie – 35160 MONTFORT SUR MEU Tél : 02.99.09.01.33 Courriel : fbrihault@gmail.com
35	GARET Yann	Assomption - 35000 RENNES Tél : 02.99.36.31.76 Courriel : y.garet@assomption.bzh
35 Réfèrent JO Volley	GEFFROY Bruno	Saint Martin (Quartier Sainte Anne) - 35706 RENNES Tél : 02.99.65.10.08 Courriel : bgeffroyclubdes5@gmail.com
35	THEBAULT Sylvain	Assomption - 35019 RENNES Tél : 02.99.36.31.76 Courriel : s.thebault@assomption.bzh
35 rugby	MOTTIN Thomas	Saint Vincent Providence - 35065 RENNES Tél : 02.99.84.81.00 Courriel : tommottin@yahoo.fr
56	GUILLARD Erwan	Saint Jean Baptiste - 56610 ARRADON Tél : 02.97.06.33.57 Courriel : erwan.guillard@wanadoo.fr
56	GEFFROY Yann	Saint Gildas - 56404 BRECH Tél : 02.97.24.21.55 Courriel : yann.geffroy@e-c.bzh

ORGANISATION de la CSR SPORTS COLLECTIFS

Pour assurer l'organisation des championnats territoriaux de sports collectifs, la CSR est organisée de la manière suivante :

- 🌀 Les engagements de tous les sports collectifs et toutes les catégories se font sur Usport. La date limite d'engagement est fixée au 9 OCTOBRE 2022.
- 🌀 La réunion CSR est programmée le 13 OCTOBRE 2022 pour étudier :
 - les engagements C/J : élaboration des calendriers territoriaux (dates, lieux, organisateurs) et détermination des phases départementales pour les sports/catégories le nécessitant.
 - les engagements B/M : pour la 1^{ère} fois cette année, la CSR a statué sur le nombre d'équipes qualifiées par sports/catégories aux tournois territoriaux :
 - En BF/BG : la règle est inchangée : les tournois territoriaux sont prévus à 8 équipes à raison de 2 équipes qualifiées/comité.
 - En MF/MG : il est tenu compte du nombre d'équipes inscrites sur Usport au 13/10/22 pour déterminer le nombre d'équipes qualifiées et leur répartition/comités.
- 🌀 Une 2nde réunion CSR est programmée le 28 FEVRIER 2023 pour gérer plus précisément les tournois B/M à venir et trisports collectifs B/M en tenant compte de l'évolution des engagements.
- 🌀 Une 3^{ème} réunion CSR peut être prévue en fin de saison pour faire le bilan de la saison avant la réunion de fin d'année.
- 🌀 CSR de fin d'année : MERCREDI 7 JUIN 2023.

DIFFUSION DES INFORMATIONS TERRITORIALES

La plateforme incontournable de diffusion des informations sportives est le site internet de l'Ugsel Bretagne :

www.ugsel-bretagne.org.

En début d'année, tout est mis en œuvre pour que cet espace d'information contienne le maximum de renseignements en fonction des données connues au moment de la publication.

Il est très important de le consulter régulièrement, jusqu'à la veille des compétitions pour prendre connaissance en temps réel des éventuelles évolutions.

En effet, pour diverses raisons, l'Ugsel Bretagne est parfois amenée à modifier son calendrier ou les lieux de compétitions en cours de saison. Les informations diffusées en début d'année peuvent donc devenir caduques.

Sont ainsi consultables via le site internet :

- Les circulaires et tout autre document nécessaires à la bonne organisation des participants et des organisateurs aux championnats. Tout est mis en œuvre pour assurer la parution des calendriers définitifs entre 15 et 10 jours avant les compétitions.
- Les classements territoriaux dès communication des résultats par les organisateurs/trices.
- Les équipes qualifiées aux tournois nationaux.
- Toute autre information devant être portée à la connaissance des équipes engagées.

En complément, le secrétariat territorial peut expédier (en fonction du temps dont il dispose) des courriels ciblés aux établissements pour leur annoncer la mise en ligne des circulaires définitives, des qualifications, des modifications importantes d'informations et des résultats (liste non exhaustive).

Les courriels peuvent être adressés conjointement aux établissements et aux professeurs concernés (lorsque l'adresse personnelle est connue).

LA REGLE ABSOLUE RESTE LA CONSULTATION REGULIERE DU SITE INTERNET de l'UGSEL BRETAGNE.

ORGANISATION TERRITORIALE SPORTIVE

EQUIPES PARTICIPANTES :

LYCEES :

Les engagements sont traités au niveau territorial et la CSR détermine les formules en fonction du nombre d'équipes inscrites.

COLLEGES :

- 🕒 **BF/BG** : A l'issue des phases départementales, 2 équipes/comité sont qualifiées aux tournois territoriaux. En cas de participation insuffisante dans 1 ou plusieurs comités pour atteindre ce chiffre, des quotas complémentaires pourront être attribués aux autres comités sans qu'ils puissent excéder 4 équipes/comité.
- 🕒 **MF/MG tous niveaux** : Le tableau ci-dessous reprend les décisions prises par la CSR sports collectifs le 13/10/22 :

SPORT	Nbre équipes engagées sur Usport au 13/10/22	22 Nombre d'équipes qualifiées	29 Nombre d'équipes qualifiées	35 Nombre d'équipes qualifiées	56 Nombre d'équipes qualifiées	Nbre TOTAL d'équipes qualifiées	Lieu du tournoi
BB MF ELITE	3	-	2	1	-	3	35-MFT
BB MF PROMO	2	-	1	1	-	2	35-MFT
BB MG ELITE	9	-	2	4	-	6	35
BB MG PROMO	10	2	2	2	-	6	22
HB MF ELITE	5	-	3	2	-	5	35-BAIN
HB MF PROMO	7	-	2	1	4	7	35-NDSM
HB MG ELITE	8	-	3	3	-	6	35
HB MG PROMO	14	-	1	2	5	8	56 (SJGL)
VB MF	20	2	2	2	2	8	35 (BRUZ)
VB MG	33	2	2	2	2	8	35 (PIP ou ASSR)
FU MF	13	2	2	2	2	8	29 (LIKE)
FU MG ELITE	18	2	2	2	2	8	35 (BRUZ)
FU MG PROMO	48	2	2	2	2	8	22
FB MF PROMO	4	2	-	1	1	4	22-SIL
FB MG ELITE	18	-	2	2	2	6	35 (SMV)
FB MG PROMO	14	2	2	-	4	8	29 (SPBR)

FORMULES :

LYCEE :

1. Lorsque le nombre d'engagements dans un sport le permet, la règle d'organisation retenue est :

**UNE JOURNEE TERRITORIALE UNIQUE CHEZ L'UN DES PARTICIPANTS
QUALIFICATIVE AU TOURNOI NATIONAL**

2. Si le nombre d'engagements dans un sport est trop élevé pour organiser d'emblée une journée territoriale, la CSR peut décider d'organiser en amont :
- Soit des phases de poules.
 - Soit une phase départementale si le nombre d'engagements est particulièrement élevé dans un ou plusieurs comités,
 - Soit une phase interdépartementale si le nombre d'engagements par comités est faible.
- Dans tous ces cas, la CSR recherche la meilleure solution pour aboutir à un tournoi territorial le plus équilibré possible quant à la représentation des 4 comités.

COLLEGE :

1. Les tournois territoriaux sont organisés après des phases départementales qualificatives. La répartition des équipes est la plus équilibrée possible en fonction du nombre d'équipes engagées et qualifiables/comité. Les tournois territoriaux peuvent aller de 8 à 12 équipes sans qu'un comité puisse qualifier plus de 4 équipes.
2. Lorsque le nombre d'équipes engagées est inférieur ou égal à 8 sur tout le territoire breton, il n'y a pas de phases départementales. Le tournoi est directement territorial avec toutes les équipes engagées.

RECOMPENSES :

L'Ugsl Bretagne récompense tous les joueurs :

- des 2 premières équipes classées en lycée,
- des 3 premières équipes classées en collège.

FRAIS DE DEPLACEMENTS :

La péréquation ne s'applique pas aux formules de tournois.

En conséquence, les frais de déplacements sont à la charge des établissements.

MAILLOTS :

Chaque équipe doit posséder 2 jeux de maillots numérotés et de couleurs différentes.

ARBITRAGE :

Se référer au dossier organisateur « tâches et rôles de l'organisateur ».

FEUILLES DE MATCHS :

Elles doivent être prévues par les organisateurs de tournois.
Une feuille de match DOIT être tenue pour chaque rencontre, même amicale.

Toutefois, pour ne pas alourdir le temps de remplissage de ces feuilles de matchs, un document récapitulatif des équipes présentes est disponible pour y inscrire la composition nominative type de chaque équipe en début de tournoi. Ce document doit être correctement et lisiblement rempli.

Lorsque cette démarche est effectuée, il suffit alors d'inscrire sur chaque feuille de match le sigle des établissements joueurs.

CHANGEMENT DE DATE D'UN TOURNOI :

Si un établissement engagé ne peut participer au tournoi territorial à la date fixée par la CSR, il peut soumettre à ses adversaires une autre proposition de date. Si **TOUS SES ADVERSAIRES** sont d'accord (par écrit) pour décaler le tournoi à cette nouvelle date, il revient alors à l'établissement demandeur d'informer le secrétariat territorial de ce changement pour officialisation sur le calendrier.

Dans tous les cas, la modification de date ne doit pas aller au-delà de la date limite des championnats territoriaux fixée par l'Ugsl Nationale. Cette clause non respectée, le secrétariat territorial refusera systématiquement le changement de date et le ou les établissements absents au tournoi territorial maintenu à la date initiale seront déclarés forfait.

FORFAIT au niveau TERRITORIAL :

Lorsque la formule de tournoi unique est retenue au niveau territorial, un forfait ponctuel devient de facto un forfait général.

Une équipe qui déclare forfait, quelle que soit la raison, doit avertir aussitôt et au plus tard la veille des rencontres avant 12h00 :

- l'organisateur du tournoi auquel elle devait participer par SMS (à privilégier) ou appel téléphonique,
- le secrétariat territorial par mail (à privilégier) ou appel téléphonique.

ORGANISATION DES TOURNOIS :

La CSR se réunit pour définir l'organisation des tournois (poules, championnat...) à l'issue :

- des engagements pour les sports collectifs lycée,
- ou en cours des phases départementales pour les sports collectifs collège.

Les calendriers des sports collectifs C/J et l'organisation des tournois B/M avec la **composition des poules et l'ordre des rencontres** sont diffusés sur le site internet l'Ugsl Bretagne dès que possible. Tout est mis en œuvre pour qu'ils soient disponibles une dizaine de jours avant les tournois.

Temps d'échange entre responsables d'équipes

Avant de lancer les rencontres, l'organisateur réunit les responsables d'équipes pour :

- choisir la formule retenue notamment au niveau des matchs de classement,
- s'accorder sur les temps de jeu en tenant compte des contraintes horaires,
- échanger sur les règles spécifiques éventuelles,
- faire les tirages au sort le cas échéant,
- déterminer les passages à l'arbitrage et à la table le cas échéant,
- échanger sur un point ou une interrogation d'un responsable le cas échéant.

Présentation aux équipes

Il est recommandé de présenter la formule du tournoi à tous les élèves et de rappeler les consignes de propreté, de respect des personnes et des lieux.

TOURNOI à 9 EQUIPES :

① 1^{ère} phase : 3 poules de 3 (A-B-C) – Tirage au sort intégral.

② 2^{ème} phase : 3 poules de 3 constituées de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1A	1B	1C
2B	2C	2A
3C	3A	3B

③ Classement intégral des 2 phases.

④ 3^{ème} phase :
- ½ finales 1/4 et 2/3 puis finales des perdants et des gagnants
- Triangulaire entre 5/6/7
- Finale 8/9

soit 26 matchs au total.

ou

① 1^{ère} phase : 3 poules de 3 (A-B-C) – Tirage au sort intégral.

② 2^{ème} phase : 3 poules de 3 constituées de la manière suivante :

Poule 1	Poule 2	Poule 3
1 ^{ère} Poule 1	2 ^{ème} Poule 1	3 ^{ème} Poule 1
1 ^{ère} Poule 2	2 ^{ème} Poule 2	3 ^{ème} Poule 2
1 ^{ère} Poule 3	2 ^{ème} Poule 3	3 ^{ème} Poule 3

③ Classement : Places 1-2-3 = Classement Poule 1 / Places 4-5-6 = Classement Poule 2 / Places 7/8/9 = Classement Poule 3.

soit 18 matchs au total.

TOURNOI à 8 EQUIPES :

① 2 poules de 4 équipes puis demi-finales croisées et finales pour les places 1-2-3-4.

② Matchs de classement des 3^{èmes} de poule pour places 5-6 et des 4^{èmes} de poule pour places 7-8.
soit 18 matchs au total.

ou

① 2 poules de 4.

② Demi-finales croisées et finales pour les places 1-2-3-4.

③ Demi-finales croisées et finales pour les places 5-6-7-8.

soit 20 matchs au total.

TOURNOI à 7 EQUIPES :

- Poule unique formule championnat.
soit 21 matchs au total.

OU

- 1 poule de 4 et 1 poule de 3.
- puis demi-finales croisées et finales pour les places 1-2-3-4.
- et triangulaire entre les 3^{èmes} et le 4^{ème} de poule pour places 5-6-7.
soit 16 matchs au total.

TOURNOI à 6 EQUIPES :

- Poule unique formule championnat.
soit 15 matchs au total.

OU

- 2 poules de 3.
- puis quarts de finales entre les 2^{ème} et 3^{ème} de poule.
- puis demi-finales entre les 1ers de poule et les 2 vainqueurs des quarts.
- puis finales pour les places 1-2-3-4.
- et match de classement pour les places 5-6.
soit 13 matchs au total.

OU

- 2 poules de 3.
- puis ½ finales croisées : 1/4 et 2/3
- Finales des perdants et des gagnants.
soit 10 matchs au total.

TOURNOI à 5 EQUIPES :

- Poule unique formule championnat.
soit 10 matchs au total.

OU

- Poule unique formule championnat puis finale entre 1^{er} et 2^{ème} de poule pour places 1-2.
- et triangulaire entre 3^{ème}, 4^{ème} et 5^{ème} de poule pour places 3-4-5.
soit 14 matchs au total.

TOURNOI à 4 EQUIPES :

- Poule unique formule championnat.
soit 6 matchs au total.

OU

- Poule unique formule championnat puis finale entre 1^{er} et 2^{ème} de poule pour places 1-2.
- puis match de classement entre 3^{ème} et 4^{ème} de poule pour place 3-4.
soit 8 matchs au total.

TOURNOI à 3 EQUIPES :

- Poule unique formule championnat.
soit 3 matchs au total.

DECOMPTE DES POINTS :

En foot, futsal et rugby : victoire : 4 pts - nul avec buts 3 pts – nul sans buts : 2pts – défaite : 1 pt

En basket et en hand : victoire : 3 pts – nul : 2pts – défaite : 1 pt

En volley : chaque set gagné par une équipe rapporte un point au classement

En cas d'égalité à l'issue des phases de poule ou d'un quart, demi ou finale, les équipes sont départagées en tenant compte dans l'ordre :

- du goal-average ou set-average ou point-average particulier,
- du du goal-average ou set-average ou point-average général,
- de la meilleure attaque
- de la meilleure défense
- puis pour le foot, futsal, rugby et le hand : 3 tirs au but,
- pour le basket : 5 lancers francs,
- puis nouvelle série de tirs au but ou lancers francs avec arrêt à la première inégalité au même nombre de tirs au but ou de lancers francs (mort subite).

Il est recommandé d'éviter l'usage des prolongations.

PHASES NATIONALES

PARTICIPATION à une PHASE NATIONALE :

Lors des tournois territoriaux ou phases finales, les 4 premières équipes doivent signifier aux organisateurs si elles désirent ou pas :

- honorer leur qualification pour l'équipe championne territoriale,
- poursuivre au niveau national en cas de possibilité de repêchage pour les 3 autres équipes.

Les organisateurs doivent communiquer ces réponses à l'Ugsel Bretagne, en même temps que les classements des rencontres, le soir même.

ATTENTION : une réponse négative exclue systématiquement l'équipe d'une participation à la phase nationale. Cette mention est portée sur la présentation des classements disponibles sur le site internet de l'Ugsel Bretagne. En cas d'erreur, il est donc PRIMORDIAL de contacter le secrétariat territorial pour rectification.

FORFAIT à une PHASE NATIONALE :

Toute équipe qualifiée à un tournoi national (qui a confirmé sa participation) qui déclare forfait doit **avertir aussitôt le SECRETARIAT TERRITORIAL** afin que ce dernier puisse assurer la gestion du repêchage.

Ne pas contacter le service national pour éviter des interférences.

CAUTIONS OBLIGATOIRES pour ARBITRAGE et FORFAIT :

Décision de la CSR sports collectifs réunie le 8 octobre 2020 :

Chaque équipe qualifiée à un tournoi national doit faire parvenir à l'organisateur de ce tournoi, en même temps que les frais d'engagements, les chèques de cautions OBLIGATOIRES et indispensables à la validation de la qualification de l'équipe, soit :

- 300,00 € pour l'arbitrage (voir dossier JO – article 6.2)
- 500,00 € pour le forfait tardif.

CAUTIONS OPTIONNELLES :

Décision de la CSR sports collectifs réunie le 8 octobre 2020 :

Chaque responsable d'équipe doit lire attentivement la ou les circulaires des tournois qui le concerne afin de se conformer aux règles de l'organisateur et, le cas échéant, verser une caution optionnelle si elle est réclamée (ex : hébergement) en même temps que les engagements et les cautions obligatoires.

tournois régionaux des sports collectifs bmtournois régionaux des sports collectifs bmt

